

Prisons

Le directeur de Bochuz envoyé au tapis par l'affaire Légeret

Sébastien Aeby est en congé maladie après ses démêlés avec l'auteur présumé du triple meurtre de Vevey

Georges-Marie Bécherraz

«Depuis plusieurs semaines, M. Aeby est en arrêt maladie, et je ne peux laisser le principal établissement pénitentiaire du canton et du concordat romand sans direction.» Chef ad interim du Service pénitentiaire, Denis Froidevaux a provisoirement désigné Denis Pieren à la tête des EPO avec effet immédiat, soit dès lundi prochain.

Déjà mis sous pression dans l'affaire Skander Vogt, Sébastien Aeby, directeur des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) depuis 2007, avait été tancé en mars par le Conseil d'Etat pour n'avoir pas respecté la procédure disciplinaire en sanctionnant le détenu F.L., auteur présumé du triple meurtre de l'affaire Légeret à Vevey.

Désavoué deux fois

En substance, le directeur de Bochuz avait présenté plusieurs versions d'un procès-verbal expliquant les raisons pour lesquelles F.L. avait mérité trois jours de cachot en novembre dernier.

Cela lui avait valu d'être accusé sans ménagement, nommément et à plusieurs reprises, de fausseté et de menteur par l'hebdomadaire satirique *Vigousse*, ainsi que d'écoper d'une sévère remise à l'ordre de sa hiérarchie. Pour autant, Sébastien Aeby n'a pas fait l'objet d'une sanction administrative, son comportement étant mis sur le compte d'une maladresse plutôt que d'une intention malveillante.

Face à F.L. encore, le directeur a par ailleurs essuyé un autre revers, il y a un mois, lorsque le juge d'application des peines a accepté le recours de l'intéressé contre son transfert en urgence à la prison de la Stampa, au Tessin, en décembre dernier. «C'est bien en violation du principe de la proportionnalité et du droit d'être entendu du recourant que la direction des Etablissements de la Plaine de l'Orbe a fait appel à la clause d'urgence (...) pour opérer le transfert», a considéré le magistrat. Le directeur avait notamment justifié cette mesure exceptionnelle pour couper court à un risque d'émeute.



Sébastien Aeby a été tancé en mars par le Conseil d'Etat pour n'avoir pas respecté la procédure disciplinaire. SABINE PAPILLOU

Recours rejeté dans le drame Skander Vogt

● Le Tribunal d'accusation rejette le recours de la sœur de Skander Vogt, décédé à Bochuz en mars 2010. Les juges confirment le non-lieu rendu par le juge d'instruction. Un recours devant le Tribunal fédéral est possible.

Dans son arrêt, le tribunal vaudois ne retient pas les trois accusations formulées par la sœur: l'homicide par négligence, l'exposition et l'omission de porter secours. Au terme de son exposé, la Cour note que ses «constatations s'opposent à un renvoi en jugement des prévenus et des surveillants que la recourante voudrait voir mis en accusation».

En décembre, le juge d'instruction avait rendu un non-lieu à l'issue de l'enquête sur le décès de Skander Vogt. Il avait pointé du doigt des erreurs, mais rien de pénalement répréhensible. L'avocat de la sœur de la victime

avait fait recours en estimant qu'il fallait absolument un procès public dans une affaire aussi sensible.

Concernant le rejet de l'homicide par négligence, le tribunal estime qu'on ne peut conclure avec sûreté que le décès du détenu aurait pu être évité si les intervenants s'étaient comportés autrement. Il existe «raisonnablement» la possibilité que Skander Vogt se soit mortellement intoxiqué avant qu'on puisse lui porter le moindre secours.

A propos de l'omission de porter secours, le tribunal relève que les prévenus n'ont pris conscience du danger de mort imminent que lorsque l'ambulance a constaté l'arrêt respiratoire de Skander Vogt. Des enquêtes administratives ouvertes contre les prévenus avaient été suspendues dans l'attente de cette décision. **ATS**



«Je ne peux laisser le principal établissement pénitentiaire du canton et du concordat romand sans direction»

Denis Froidevaux, chef ad interim du Service pénitentiaire

Sébastien Aeby reviendra-t-il à Bochuz? «Je me refuse de préjuger de la suite de cette affaire», répond Denis Froidevaux. «Mais dans l'hypothèse où il nous faudrait mettre le poste au concours, nous chercherons surtout un profil d'organisateur et de manager, avec des qualités de persuasion par la communication.» Et de rappeler que les EPO représentent une machine aussi importante que complexe à gérer.

La valse des intérimaires

Si le profil souhaité est exactement celui de Denis Pieren - il dirigea d'ailleurs Bochuz entre 1996 et 2002 -, Denis Froidevaux souligne que cet homme proche de la retraite a été appelé à la rescousse au plus fort de la crise de l'affaire Skander Vogt.

De fait, Denis Pieren remplaçait depuis l'an passé la directrice du Bois-Mermet, prise dans les méandres de l'affaire Vogt - elle était de permanence pour le canton cette nuit-là. C'est son adjoint, Urs Hausmann, qui assure désormais la transition au Bois-Mermet. Rappelons enfin que Denis Froidevaux dirige provisoirement le service, sa titulaire ayant été mutée après cette même nuit tragique.

Vaud Rando au service des sentiers pédestres

L'association vaudoise de tourisme pédestre va moderniser son nom lors de sa prochaine assemblée générale pour mieux coller au développement de la randonnée

60 000 kilomètres de sentiers pour les marcheurs en Suisse, autant, voire plus que le réseau routier. Ce patrimoine considérable, les associations de randonneurs nationale et cantonales l'entretiennent depuis de nombreuses années. A tel point que la section vaudoise de Suisse Rando porte toujours un nom qui fleurit bon le début du XXe siècle. L'Association vaudoise de tourisme pédestre (AVTP) devrait en fait changer de patronyme aujourd'hui à Sainte-Croix, lors de son assemblée générale, afin de mieux coller au développement moderne de la randonnée de loisir.

«Plusieurs de nos sections ont intégré Rando dans leur nom, explique la conseillère nationale vaudoise Adèle Thorens, vice-présidente de Suisse Rando. Vaud utilise encore la dénomination de tourisme pédestre, qui fait un peu suranné et qui ne recouvre pas l'aspect éminemment moderne de cette activité. La randonnée connaît un grand succès en Suisse, parce que c'est vraiment devenu un loisir à la carte, que l'on peut pratiquer près ou loin de chez soi, sur des petits ou des longs parcours, de manière relax ou sportive.»

«Et puis l'AVTP, ce n'est pas idéal si l'on veut nous retrouver sur internet, note Bernard Perrin, président de l'association vaudoise. C'est pour cela que nous proposons à notre assemblée générale ce changement de nom.»

Parmi les autres projets pour 2011, l'association entend officialiser son mandat de prestation avec le canton, qui lui délègue la tâche d'entretenir principalement la signalisation postée sur les nombreux chemins de randonnée vaudois, soit les fameux panneaux jaunes. L'AVTP reçoit pour cela annuellement 130 000 francs, dont environ la moitié sert à modestement défrayer les quelque 90 bénévoles qui arpentent ces chemins, vérifient régulièrement leur état et, cas échéant, font le nécessaire pour que les petits ou les grands couacs soient éliminés. L'autre moitié de cette somme part en frais de matériel, dont les panneaux de signalisation. **J.DU.**

Laisse de rigueur



La saison de mise bas des mammifères et d'éclosion des nichées d'oiseaux vient de débuter. Afin de ne pas perturber les animaux et leur progéniture, le Service des forêts, de la faune et de la nature demande aux détenteurs de chiens de bien vouloir tenir leur animal en laisse lors des promenades en forêt et dans les pâturages boisés entre 1er mai et le 15 juillet. Rappelons par ailleurs que les feux restent interdits en raison de la sécheresse. **JO.F**

EPFL

Naissance d'un nouveau syndicat

Jusqu'ici, l'Association du personnel de la Confédération comptait en son sein une section dédiée à l'Ecole polytechnique fédérale. Depuis le 28 avril dernier, cette section, forte de 850 membres, s'est «affranchie» pour devenir l'Union du personnel du domaine des EPF - ce qui concerne principalement les 18 000 collaborateurs des deux Ecoles polytechniques de Lausanne et de Zurich, de l'Institut Paul Scherrer, de l'Institut de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, de l'Institut de recherche et de services en sciences des matériaux, et de l'Institut de recherche sur les eaux. **J.DU.**

Le chiffre

32

C'est le nombre de projets de parcs éoliens dans le canton de Vaud. Les entreprises électriques avaient jusqu'à hier pour déposer leur dossier au Service vaudois de l'environnement et de l'énergie. «Cela impliquerait environ 200 mâts», détaille François Schaller, ingénieur dans ce service. Selon lui, si tous les projets voyaient le jour, l'ambition maximale de produire 1000 mégawatts, soit 20% de la consommation électrique, serait dépassée. Reste au canton à évaluer ces projets en fonction de leur qualité technique et de leur impact sur le paysage. **J.FD**

Précision

Enquête réglée pour Astreet

Contrairement aux propos rapportés de son avocat dans nos éditions du 21 et 22 avril, la plainte du rappeur Astreet contre les gendarmes n'a pas été «classée sans enquête». Jacques Antenen, commandant de la police cantonale précise que cette affaire a fait l'objet d'une enquête pénale en bonne et due forme: «Toutes les parties ont été entendues et ce fut le cas en particulier non seulement des gendarmes mis en cause mais également de l'ensemble des autres policiers présents sur les lieux. Cette affaire a été clôturée le 1er juillet 2010 par une ordonnance de non-lieu rendue en faveur des deux gendarmes incriminés.» **G.-M.B.**

PUBLICITÉ

LES PC FAMILLES SERONT EXPORTABLES À L'ÉTRANGER... UNE PORTE OUVERTE AUX ABUS!

ÇA SUFFIT!

NON À UN IMPÔT sur le travail!

NON À LA LOI SUR LES PC FAMILLES
www.impot-sur-le-travail-non.ch

